

La « santé dans toutes les politiques » vue par le droit

Laurence Warin, Docteure en droit public
Université Paris Cité, Institut Droit et Santé

Présentation du 7 décembre 2022
Pour le séminaire d'Élus, santé publique et territoires

Qu'est-ce que la « santé dans toutes les politiques? »

Qu'est-ce que la « santé dans toutes les politiques? »

- une approche transversale de la santé publique reconnue au niveau international

« La santé dans toutes les politiques est une **approche intersectorielle** des politiques publiques qui tient compte **systématiquement** des **conséquences sanitaires des décisions**, qui recherche des **synergies** et qui **évite les conséquences néfastes** pour la santé afin **d'améliorer la santé** de la population et **l'équité** en santé. »

« HIAP »

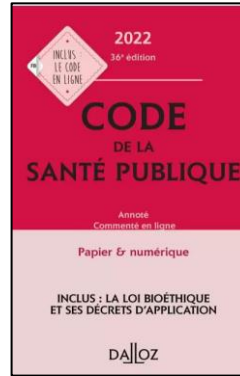
Pourquoi s'intéresser à cette approche ?

- problèmes complexes de santé publique
- politiques d'autres secteurs ayant un fort impact sur la santé
- priorités gouvernementales affectant plusieurs secteurs



Politiques de lutte contre la pauvreté
Logement (lutte contre le saturnisme, qualité de l'air intérieur, bruit)
Aménagement du territoire et transports (sécurité routière)
Environnement au travail (exposition à des substances toxiques, troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux...)
Politiques en matière éducative...

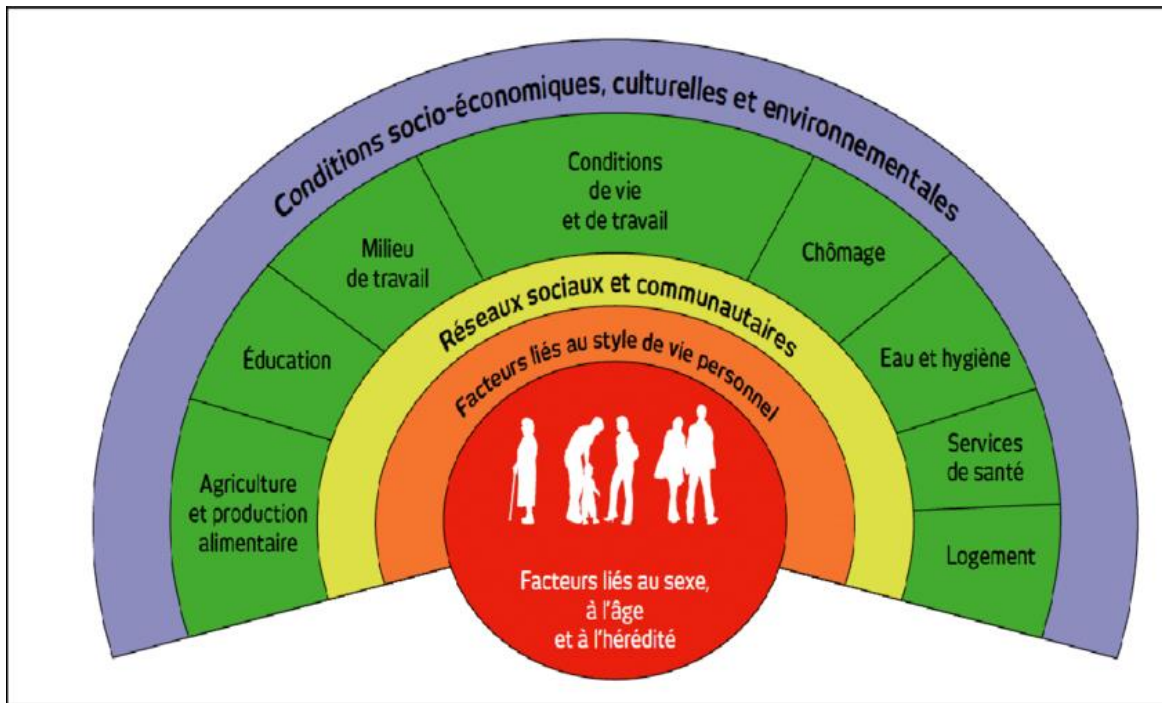
Pourquoi s'intéresser à l'aspect juridique de ce sujet ?



Méthode de recherche

État des lieux et qualification
juridique d'une approche non
juridique

Délimitation du sujet
(horizontale et verticale)



Les déterminants de la santé (M. Whitehead, G. Dahlgren, Policies and strategies to promote social equity in health, Background document to WHO – Strategy paper for Europe, Institute for Future Studies, 1991, 69 p).

Une réflexion en deux temps



L'entrée de la « santé dans toutes les politiques » dans les ordres juridiques supranationaux

La « santé dans toutes les politiques » en droit français

La conception de la « santé dans toutes les politiques » par l'OMS depuis les années 1970



L'entrée de la « santé dans toutes les politiques » en droit de l'Union européenne : le Traité de Maastricht, 1992

Article 129 (Traité sur l'UE) : « *Les exigences en matière de protection de la santé sont une composante des autres politiques de la Communauté* ».



Article 168 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : « ***Un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de l'Union*** ».

Une absorption inefficace par le droit français

L'insuffisance du cadre juridique français pour assurer la prise en compte des **conséquences** sanitaires des décisions publiques

L'adhésion timide du cadre juridique français à la notion d'**intersectorialité**

Exemples

Ré-autorisation
(temporaire)
des
néonicotinoïdes
(2020)



Amélioration de
la qualité des
repas servis par
la restauration
collective
(2018)

Une volonté politique croissante

Le Comité
interministériel pour
la santé

La Stratégie nationale
de santé

La mobilisation aux
niveaux infra-
nationaux

Les 3 mots de la fin...

Le droit : un
levier de mise
en œuvre

Un principe
d'intégration
transversale de la
santé présent en
droit mondial de la
santé et en droit de
l'Union européenne

Une prise en
compte
sporadique en
droit français

Merci pour votre attention !

Pour toute question ultérieure :
Laurence.warin@outlook.fr

Sources

↓ Laurence Warin, *L'approche « santé dans toutes les politiques » saisie par le droit*, Thèse pour le doctorat en droit soutenue le 30 mars 2022 à l'Université de Paris Cité.

↓ **Images :**

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/actualites-accueil-hub/journee-d-initiative-parlementaire-du-groupe-les-republicains2>

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

<https://www.who.int/fr/about/governance/world-health-assembly>

https://www.researchgate.net/figure/Modele-des-determinants-de-la-sante-de-Whitehead-Dahlgren-1991-Nous-retrouvons_fig3_341407387

<https://www.boutique-dalloz.fr/codes-p2.html>